

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-75/ST

**OBJET : Réglementation temporaire du stationnement  
Place d'Armes et Place Jean de Brisson – Trail de la Cité des Vents organisé  
par l'association Sport Nature du Pays de Saint-Flour**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison de l'organisation du « Trail de la Cité des Vents » organisé par l'association Sport Nature du Pays de Saint-Flour, il convient de réglementer le stationnement place d'Armes et place Jean de Brisson ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera formellement interdit place d'Armes et place Jean de Brisson, conformément au plan annexé :

**Du Samedi 30 Juin 2018 à 8 heures  
Au Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2018 à 15 heures**

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place, maintenue et enlevée par les services techniques municipaux afin de matérialiser les présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

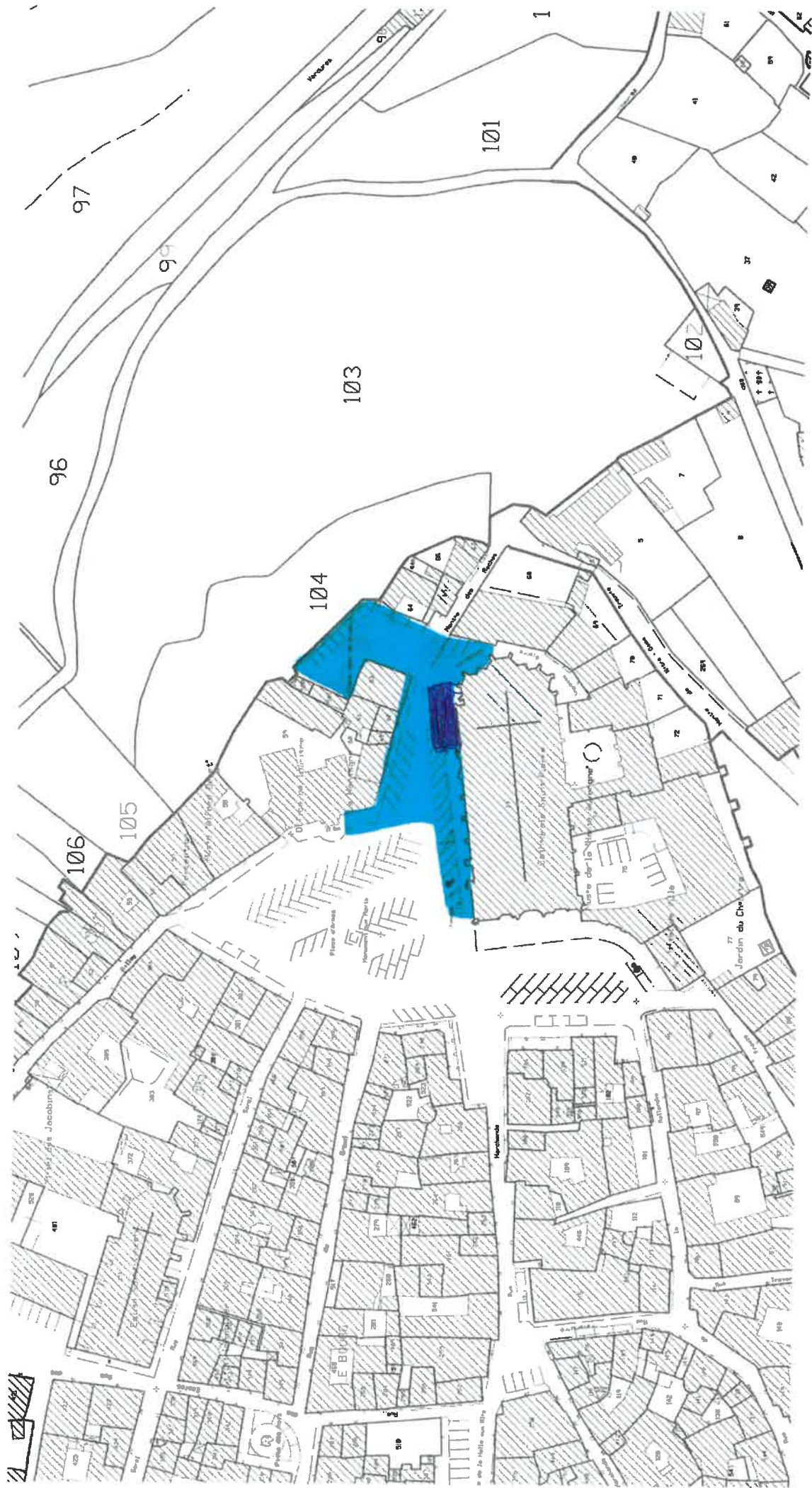
**ARTICLE 5 :** Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 28 Mars 2018

Fait à Saint-Flour, le 23 Mars 2018

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,

  
Sylvie CHADEL



■ Abonnement "Tribune de la Cité des Vents"